

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/04/2017**

M. MARCHAL Jean-Marc, Maire	M. DUCHANOY Patrick
Mme GRILLET Mireille, 1 ^{ère} adjointe	Mme ELOY Sylvie
M. BRUYELLE Raymond, 2 ^{ème} adjoint	Mme GALLIEN Patricia
M. MOREL Dominique, 3 ^{ème} adjoint	Mme GERONDI Carine
M. DUVAL Jean-Philippe, 4 ^{ème}	M JANNIARD Sylvain
Mme BOUGIE Odile, conseillère déléguée	M. LANGERON Etienne
Mme BEAUREGARD Renée	M. THOUVENIN Ludovic
M. DIDIER Stéphane	

*Absent

** Absent excusé

Le conseil municipal était convoqué à 20 h 30.

Madame Mireille GRILLET a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Sur le compte rendu du 31/03/2017, sont ajoutés deux points qui ont été oubliés :

- **Bons d'achat concours « Maisons fleuries 2016 » :**

Vu le concours « Maisons fleuries », le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de donner aux lauréats du concours « Maisons fleuries » un bon d'achat de 10 € par lauréat.

Cette dépense est inscrite au Budget Primitif 2017 au compte 6232.

- **Convention avec un commerçant ambulant :**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- accepte l'installation d'un camion « Oranges naturelles d'Alicante », commerce au détail et en gros de produits alimentaires, en ambulant sur la place de l'église deux fois par semaine, les mardis et mercredis de 15h 00 à 20h 00, pour un droit de place de 200 € par trimestre réglable à la fin de chaque trimestre auprès du Trésor Public d'Haroué.

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention requise.

BUDGET COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2017, à l'unanimité des membres présents, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement : 597 710.69 €

- Recettes de fonctionnement : 629 849.73 €

- Dépenses d'investissement : 396 345.44 €

- Recettes d'investissement : 396 345.44 €

Par rapport au budget du CCAS, Mireille Grillet présente le compte administratif 2016 du CCAS qui se solde par un excédent global de 11 540.87 €.

Compte tenu de cet excédent, il est proposé que la commune de Ceintrey diminue pour 2017 sa subvention à 1 500 €, les recettes du CCAS pour 2017 s'élèveront à 13 040.87 €.

Actuellement, le CCAS suit environ une dizaine de dossiers et travaille en étroite collaboration avec l'assistante sociale de la maison départementale des solidarités de Vézelize, ce qui permet un meilleur accompagnement des personnes qui sollicitent le CCAS.

TAUX DES 4 TAXES 2017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter, pour l'année 2017, les taux des quatre taxes, conformément aux engagements électoraux de la liste «Bien vivre ensemble à Ceintrey». Ces derniers restent fixés de la façon suivante :

- Taxe d'habitation 18,58 %
- Taxe foncière sur bâti 12,13 %
- Taxe foncière non bâti 22,45 %
- CFE 18,62 %

Produit fiscal attendu : 221 846 €.

Le Maire attire l'attention sur le fait que les bases d'imposition sont arrêtées par l'Etat qui les augmente de 1.24 % pour 2017.

En conséquence, malgré la non augmentation par la Commune des taxes directes locales, cette augmentation des bases d'imposition par l'Etat se traduira par une légère augmentation des impôts locaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Stéphane DIDIER : demande s'il ne serait pas possible d'installer un miroir à l'intersection des rues des Maix et Chemin de la Ronde Fosse.

Sylvie ELOY : évoque les problèmes de circulation rue Rimbeau.

Mme Odile BOUGIE informe de la prochaine réunion « fleurissement » le 02 mai 2017 à 17h 00.

La séance est close à 22h 30.

La Secrétaire de séance,
Mireille GRILLET

Le Maire,
Jean-Marc MARCHAL

